

INTERVIEW Mme EDITH GASNIER :

- Bonjour Madame GASNIER, comment allez-vous ?
- « **Bonjour, je vais très bien merci !** »
- Pouvez-vous vous présenter en quelques mots s'il vous plaît et décrire votre rôle au sein d'Harmonie Mutuelle ? (présentation)
- « **Je suis Edith GASNIER, déléguée, présidente de territoire de la Sarthe chez Harmonie Mutuelle.** »
- Quelle est la différence entre un(e) salarié(e) et un(e) élu(e) au sein d'Harmonie Mutuelle ? (précision du rôle)
- **Les salariés d'harmonie mutuelle sont salariés tandis que les délégués sont bénévoles. Les 18 délégués, issus de parcours différents, sont élus tous les 6 ans et sont chargés de promouvoir les actions d'Harmonie Mutuelle auprès des adhérents et autres publics, pour lequel un budget leur est alloué. Dans ce cadre, les salariés comme J-F GERARD représente le groupe principalement au niveau administratif avec une complémentarité dans les actions.** »
- Qu'appréciez-vous au sein de ce partenariat ? (description du partenariat)
- « **Le partenariat avec la fédération de la Sarthe du Secours Populaire donne du sens à nos actions au sein d'Harmonie Mutuelle. C'est en quelque sorte une réponse citoyenne face aux réalités de notre société, en accord avec nos valeurs ainsi que celles du groupe VYV.** »
- Harmonie Mutuelle a récemment effectué un don non négligeable pour le pôle nourrisson du Secours Populaire Sarthe, pour lequel nous vous remercions encore une fois. Pourquoi ce pôle en particulier ?
- « **Je pense que c'est parce qu'il y avait un réel besoin au moment où nous avons été contacté par le Secours Populaire, et aussi parce qu'il y a une réelle sensibilité au sein des délégués d'Harmonie Mutuelle. Penser qu'en 2024, il y ait encore des gens qui dorment avec leurs bébés dans la rue ou qui ont du mal à leur donner à manger est particulièrement triste et bouleversant. On peut penser que c'est facile de demander de l'aide, mais pour moi qui suis accompagnatrice sociale de formation, je peux vous assurer que c'est loin d'être le cas. S'il y avait d'autres alternatives, ces gens ne demanderaient pas»**
- Le Baromètre 2024 de l'IPSOS a révélé une situation économique de plus en plus dégradée au sein de la population française, pensez-vous que les associations telles que le Secours Populaire ont un rôle important à jouer face à ce regain de la précarité sur le territoire ?
- « **Malheureusement oui, les associations telles que la vôtre ont un rôle à jouer. Au-delà de constituer une réponse citoyenne, vous palliez aux manquements de l'Etat»**

- La Fédération de la Sarthe du Secours Populaire aide plus de 16000 personnes en Sarthe, que ressentez-vous en vous disant que votre don contribue au bien être de toutes ces personnes ?
- **« On a l'impression d'œuvrer pour un monde plus juste, plus humain. Au sein d'Harmonie Mutuelle, nous avons à cœur d'aller sur le terrain auprès des associations pour nous imprégner de leurs actions. Agir envers ces personnes c'est en quelque sorte remplir son devoir »**
- Pourquoi c'est important pour vous que les entreprises s'engagent aux côtés du Secours populaire ?
- **« Oui, cela est important que tout le monde s'engage aux côtés d'associations telles que la vôtre et poser un véritable acte citoyen. Pour Harmonie Mutuelle entreprise mutualiste à mission de l'économie sociale et solidaire, il s'agit d'un effort social commun où les personnes prennent conscience des événements et œuvrent ensemble dans un élan de solidarité. »**
- Que diriez-vous à une entreprise qui n'a pas encore franchit le pas ?
- **« L'argent c'est bien, mais le plus important c'est l'Humain. Je pense que les entreprises doivent réellement agir et ont un rôle à jouer. Spécialement dans la transmission et la pédagogie auprès de leurs équipes salariés. »**
- Un petit mot pour conclure Madame GASNIER ?
- **« Je pense que le Secours Populaire doit continuer d'exister. Vous réalisez des actions extraordinaires. Avec toutes les autres associations, vous êtes un véritable relais pour ces personnes en situation de précarité et agissez pour une véritable justice sociale. »**
- **Merci Madame GASNIER de nous avoir accordé ce précieux temps d'échange. Merci également à Monsieur Jean-François GERARD, Responsable de territoire au sein d'Harmonie Mutuelle pour son action en faveur de ce partenariat et bien sûr un grand merci à l'ensemble des salariés d'Harmonie Mutuelle.**